

CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE  
DE  
LA SENTINELLE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

République Française

SÉANCE DU

04 JUILLET 2022

Délibération n° 2022/07/04/03

## NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil d'Administration	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
17	17	16

## NOMBRE DE VOTANTS

POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	00	00

Date de la convocation

27 JUIN 2022

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture le

Et publication ou notification du

L'an deux mil vingt deux

le 04 Juillet

à 10 heures 00

Le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de La Sentinelle, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Francine DHAUSSY, Vice-Présidente du C.C.A.S

Secrétaire de séance : Mme DOLEZ

Présents : M. BLONDIAUX / Mme DHAUSSY / Mme CAMPHIN / M. GABET / Mme FLAMEY / Mme DOLEZ / M. BIRÉE / Mme GABET / Mme MARÉCHAL / Mme MASCHIO / M. MOREAU / M. DUJARDIN.

Excusés : Mme BRENET (procuration à Mme CAMPHIN) / Mme HÉBERT (procuration à Mme DHAUSSY) / Mme JOUET (procuration à M. BIRÉE) / M. BRENET (procuration à M. MOREAU)

Absents : M. MEDJAHED

## Objet de la délibération

**SORTIE AU  
ZOO DE MAUBEUGE**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'Action Sociale ;

Sur proposition de Madame la Vice-Présidente et après en avoir débattu, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

### DÉCIDE :

- D'organiser une sortie au zoo de Maubeuge le samedi 23 juillet 2022, pour la population sentinelloise ainsi que pour les personnes extérieures à la commune.

### DIT :

- Que les tarifs du voyage seront les suivants :

- o Pour les sentinellois :
  - 15.50€ adultes
  - 14.00€ seniors (+ de 65 ans)
  - 11.00€ enfants de 3 à 16 ans
  - 02.00€ enfants de - 3 ans
  - 13.00€ adultes handicapés

Le Président,

Eric BLONDIAUX  
(Signature et cachet)

- Pour les extérieurs :
  - 21.50€ adultes
  - 20.00€ seniors (+ de 65 ans)
  - 17.00€ enfants de 3 à 16 ans
  - 05.00€ enfants de - 3 ans
  - 19.00€ adultes handicapés

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Président du C.C.A.S.